

Le massif raconté par ses animaux

Journée familiale le 27 mai 2018 à la gare de Prévost, présentée par la Caisse Desjardins et la Ville de Prévost.

Au programme en accès libre

- de 10h à 11h15 – Conférence sur le faucon pèlerin du massif des falaises par Pierre Dupuy, biologiste.

En continu de 9h à 15h

- Animaux vivants de la ferme du Petit Vallon : trouvez l'intrus!
- Sculptures d'animaux sur bois : démonstration, exposition et

ventes par Serge Poirier et Guy Daoust

- Musée du ski et l'entrevue de Jackrabbit à 111 ans
- Mais à qui appartient ce crâne?
- Peintre animalier Murielle Laramée: exposition et ventes
- Informations sur les sentiers de la réserve naturelle Alfred-Kelly par Conservation de la nature Canada

- Vente de plantes par la société d'horticulture et d'écologie de Prévost

- Ventes à rabais et prix au profit de la protection du massif des falaises

Si vous le souhaitez, prenez de bonnes chaussures de marche et une gourde d'eau, et vous pourrez aussi profiter des sentiers, dont l'entrée se trouve juste à côté du déroulement de cette activité.



AVIS D'INFORMATION

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT PORTANT LE N° 601-53 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 601, TEL QU'AMENDÉ (RECONNAISSANCE DE DROITS ACQUIS POUR LES BÂTIMENTS PRINCIPAUX ET ACCESSOIRES CONSTRUITS AVANT 1991)

Le conseil municipal de la Ville de Prévost a adopté lors de la séance ordinaire du 14 mai 2018, le second projet de règlement 601-53 qui a pour but d'ajouter une disposition concernant la reconnaissance de droits acquis pour les bâtiments principaux et accessoires construits avant 1991. Cette disposition concerne l'ensemble des zones de la Ville.

À cette fin, toutes les personnes intéressées de l'ensemble des zones de la Ville qui souhaitent s'opposer à ce second projet de règlement peuvent remplir une demande d'approbation référendaire.

Ces personnes doivent faire parvenir leur demande d'approbation référendaire avant le **25 mai 2018 à midi** à l'hôtel de ville de Prévost. Nous vous invitons à consulter l'avis public officiel de la Ville de Prévost afin de connaître les modalités d'une demande d'approbation référendaire (http://www.ville.prevost.qc.ca/pages/greffe_informations/.)

Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec le soussigné.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat
Greffier
guillaume.laurin-taillefer@ville.prevost.qc.ca
Tel. (450) 224-8888, poste 6227
Fax.(450) 224-8323



La fête du mois, Andrée Morin Robert encadrée de Micheline Allard du Club Soleil et de Isabelle Bastien, pâtissière émérite chez IGA famille Piché, qui lui remet le gâteau anniversaire.

MICHELINE ALLARD – Notre assemblée générale annuelle a été tenue le 8 mai dernier. Aucune nouvelle candidature n'a été soumise. Les qua-

tre membres sortants ont donc été réélus pour un terme de deux ans. Il s'agit de Suzanne Monette, présidente, Micheline Allard, secrétaire,

Pauline Lépine, trésorière et Ginette Deguire Adornetto, administratrice. Compte tenu de l'état du terrain, la pétanque débutera le 23 mai prochain à 18h30. Le club Soleil fait relâche pour la saison estivale. Nous nous retrouverons donc pour le début de nos activités automnales à compter du 4 septembre prochain. Bonnes vacances à tous.



AVIS PUBLIC

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est par les présentes donné, par le soussigné, greffier de la Ville de Prévost, que :

Le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures décrites ci-dessous lors de la séance ordinaire qui aura lieu le **11 juin 2018, à 19h30**, à la salle Saint-François-Xavier située au 994, rue Principale à Prévost.

Immeuble visé	Nature et effet de la demande
Demande 2018-0024 1760, croissant Henri-Renaud Lot 2 532 123 Zone H-307	La demande est à l'effet de régulariser le bâtiment principal existant avec une marge avant de 4,79 mètres au lieu de 6,00 mètres, tel que prescrit par la réglementation.
Demande 2018-0027 1272, rue des Cyprès Lot 2 226 890 Zone H-270	La demande est à l'effet de régulariser le bâtiment principal existant avec une marge latérale droite de 1,65 mètre au lieu de 2,00 mètres, tel que prescrit par la réglementation.
Demande 2018-0029 1324, rue Gerry-Boulet Lot 2 531 891 Zone H-310	La demande est à l'effet de permettre la construction d'un garage détaché en cour avant, sur un terrain présentant une pente d'environ 0% au lieu de 20% et où la distance du bâtiment principal à la ligne avant est de 19,87 mètres au lieu de 25,00 mètres, tel que prescrit par la réglementation.
Demande 2018-0033 1368, rue Dagenais Lot 6 220 692 Zone H-308	La demande est à l'effet de permettre la construction d'un garage privé détaché avec une porte de garage d'une hauteur de 3,28 mètres au lieu de 2,50 mètres, tel que prescrit par la réglementation.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes lors de cette séance.

DONNÉ À PRÉVOST, CE 17^e JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE DIX-HUIT (2018).

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat
Greffier
guillaume.laurin-taillefer@ville.prevost.qc.ca
Tel. (450) 224-8888, poste 6227
Fax.(450) 224-8323



AVIS D'INFORMATION

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT PORTANT LE N° 601-54 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 601, TEL QU'AMENDÉ (AJOUT D'USAGES COMMERCIAUX DE CLASSE C3 (COMMERCE ARTÉRIEL) ET C4 (LOURD) DANS LA ZONE C-246 - INTERSECTION CURÉ-LABELLE ET LAC-ÉCHO)

Le conseil municipal de la Ville de Prévost a adopté lors de la séance ordinaire du 14 mai 2018, le second projet de règlement 601-54 qui a pour but d'autoriser certains usages commerciaux des classes d'usages « C3 (commerce artériel) » et C4 (Lourd) » dans la zone C-246 et y prescrire les normes correspondantes dans le périmètre approximatif suivant (Zone C-246) :

- Par le nord : la rue Lesage;
- Par le sud : le chemin du Lac-Écho;
- Par l'ouest : la rue Valiquette;
- Par l'est : la rue de l'école.

À cette fin, toutes les personnes intéressées des zones concernées et des zones contiguës qui souhaitent s'opposer à ce second projet de règlement peuvent remplir une demande d'approbation référendaire. Afin de déterminer si vous êtes dans une zone concernée ou dans une zone contiguë, nous vous invitons à consulter le plan officiel disponible à l'adresse suivante : http://www.ville.prevost.qc.ca/pages/greffe_informations/.

Ces personnes doivent faire parvenir leur demande d'approbation référendaire avant le **25 mai 2018 à midi** à l'hôtel de ville de Prévost. Nous vous invitons à consulter l'avis public officiel de la Ville de Prévost afin de connaître les modalités d'une demande d'approbation référendaire (http://www.ville.prevost.qc.ca/pages/greffe_informations/.)

Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec le soussigné.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat
Greffier
guillaume.laurin-taillefer@ville.prevost.qc.ca
Tel. (450) 224-8888, poste 6227
Fax.(450) 224-8323

La Pétanque libre de Prévost

Le retour des boules

LÉO DROUIN – La Pétanque libre de Prévost, créée par André Ribotti il y a une dizaine d'années est d'attaque encore cette année.

La saison 2018 débutera le samedi 19 mai à 10h, et se poursuivra tous les mardis à 18h30 et les samedis à 10h jusqu'à la fin septembre.

Si chacun des habitués amenait une personne nouvelle, nous pourrions battre notre record de présences en 2018... Au plaisir de se voir au parc Val-Des-Monts.

Les responsables sont les mêmes : André Ribotti, toujours au rendez-vous au 450-504-1727 ainsi que Léo Drouin au 450-569-004.

